



Luxembourg, le 10 décembre 2019
Dépôt : Marc Lies
Groupe Politique CSV

Débat de consultation sur
le Pacte logement 2.0

1

MOTION

La Chambre des Députés

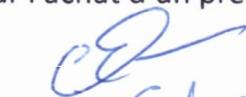
- constatant l'augmentation constante des prix des logements ;
- constatant que l'accès à la propriété des ménages à revenus modestes tels les jeunes devient de plus en plus difficile et que le principal obstacle à l'accession à la propriété réside dans l'impossibilité de constituer un apport personnel suffisant ;
- constatant que de plus en plus de jeunes se voient refuser des crédits auprès des établissements bancaires ;
- prenant acte des exigences grandissantes des banques en termes de garanties ;
- rappelant que l'Etat peut aider à garantir un prêt hypothécaire, si un ménage n'a pas assez de garanties propres pour obtenir auprès d'un établissement financier le crédit nécessaire pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration d'un logement ;
- estimant que ce dispositif facilite l'accession à la première propriété des jeunes ménages dont les ressources ne permettent pas ou difficilement l'acquisition d'un logement sur le marché privé ;
- prenant acte que le montant maximal de la garantie de l'Etat ne peut dépasser la somme de 148.691,76 € (correspondant en 2018 à l'indice moyen annuel de 793,02 de l'indice des prix de la construction) ;
- estimant que ce seuil maximal s'avère insuffisant afin de permettre aux ménages défavorisés ou à revenus modestes d'accéder à un logement décent ;

Invite le gouvernement

- à revoir les conditions de l'octroi de la garantie de l'Etat pour l'acquisition d'un logement destiné aux particuliers et à augmenter considérablement le montant maximal pour l'achat d'un premier logement.



Marc LIES



Emile Ercher



R. SCHANK



Serge Wilmes F. Fischer